

# Demander ma Carte Européenne d'Assurance Maladie Tutoriel

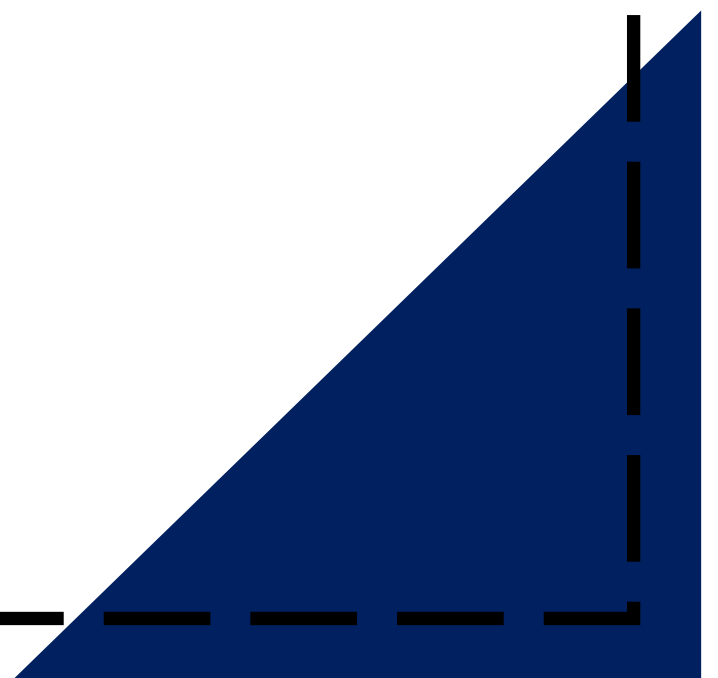


**santé**  
**famille**  
**retraite**  
**services**

L'essentiel & plus encore

# DESSCRIPTIF

Présentation du service en ligne



# POUR QUI ?

Le service en ligne vous permet de demander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) afin de faciliter la prise en charge de vos soins médicaux lors d'un séjour temporaire en Europe.

- Il s'agit d'une carte individuelle, elle doit donc être demandée pour chacun des membres du foyer (y compris les enfants de moins de 16 ans).
- Elle est valable jusqu'à sa date d'expiration dans les pays de l'Union Européenne - Espace économique européen (UE-EEE) :  
*Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et en Suisse.*

# FONCTIONNALITÉS

En seulement **2 étapes** :

- 1. Sélection de la date, du lieu du séjour et des membres du foyer concernés ;**
- 2. Réception confirmation de la demande.**

Le motif du voyage est indifférencié : vacances, week-end, stage, études, mission professionnelle.  
La carte est valable deux ans, le certificat provisoire généré automatiquement en parallèle est valable 3 mois.

# AVANTAGES

- **Rapidité** : la carte doit être demandée environ trois semaines avant le déplacement, par Internet elle arrive souvent plus rapidement (estimation à 10 jours).
- **Réponse immédiate assurée** : en cas d'urgence, au moment-même où la demande est validée par l'utilisateur : le certificat provisoire de remplacement d'une validité de 3 mois est proposé en format PDF.
- **Disponibilité** : 24h/24, 7j/7 de n'importe quel endroit.

# MODALITÉS D'ACCÈS

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé », identifiez le bloc « Santé, Invalidité » et cliquez sur « Demander ma carte européenne d'assurance maladie ».

## Santé, Invalidité

- › Ma Carte Vitale
- › Demander ma carte européenne d'assurance maladie

Voir tous les services

## Famille, logement

- › Déclarer un changement de situation
- › Déclarer mes ressources pour les prestations familiales

Voir tous les services

## Handicap

- › Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH

## Retraite

- › Informations sur ma retraite
- › Avant 45 ans : simulateur m@rel

Voir tous les services

## RSA, Prime d'activité

- › Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
- › Demande de RSA

Voir tous les services

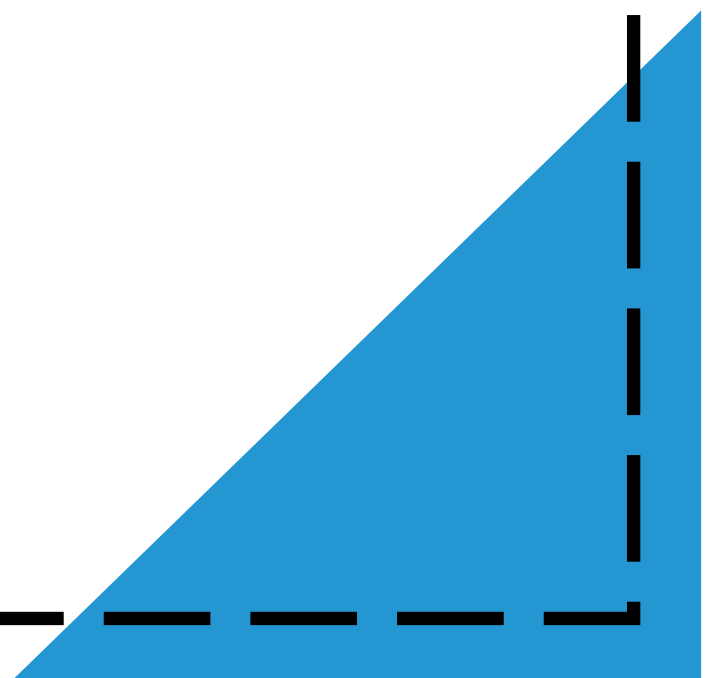
## Mes paiements et remboursements

- › Paiements et décomptes santé
- › Paiements invalidité

Voir tous les services

# ÉTAPES CLÉS

Laissez-vous guider



# Étape 1 : Demande

- Sélectionnez la **date du séjour** : date de début - date de fin ;
- Sélectionnez dans la liste le **pays de destination** ;
- Sélectionnez la ou les **personnes du foyer concernées** par le séjour.

## Demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie

La carte Européenne d'Assurance Maladie est gratuite, individuelle et valable deux ans, si vos droits sont ouverts, dans les pays de l'Union Européenne listés ci dessous. Elle n'est pas utilisable en France et ne remplace pas votre carte Vitale.

Le certificat Provisoire de Remplacement peut se substituer à cette carte dans certains cas. Il est valable 3 mois, à compter de la date de délivrance.

Les champs suivis du symbole \* sont obligatoires.

## Votre séjour

Dates  
du Du  Au   
séjour:

Pays de destination:

Votre CEAM reste valable pendant deux ans quelque soit votre pays de destination dans l'UE et l'EEE.

## Personne(s) concernée(s) par ce séjour

Si ce séjour concerne l'ensemble des personnes ci-dessous, cochez cette case

Annuler

Valider



## Étape 2 : Validation

Le service précise que le **délai de fabrication** de la carte est de **15 jours**.

Un lien vous permet de télécharger votre **certificat provisoire** si la date de départ est trop proche.

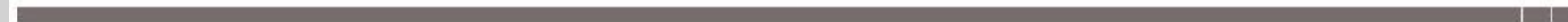
**Attention, visualiser le certificat provisoire ne valide pas la production de la carte.**

**Vous devez cliquer sur « Enregistrer » pour valider votre demande.**

**Si vous vous contentez de télécharger le certificat, vous ne recevrez jamais votre carte.**

### Confirmation de Demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie

En fonction des informations saisies, nous vous proposons pour :



 Vous recevrez dans quelques jours, par courrier postal, votre Carte Européenne d'Assurance Maladie.

Précédent

Suivant

# Étape 3 : Confirmation

A partir de l'écran de confirmation de la demande, vous pouvez faire une nouvelle demande, pour un autre membre de votre famille par exemple.

## Confirmation de Demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie

---

Nous avons pris en compte votre demande.

[> Faire une autre demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie](#)

[> Retour à l'accueil](#)

# Étape 4 : Perte ou vol de la carte

Si la carte est perdue ou a été volée, imprimez l'attestation sur l'honneur à partir du lien cliquable, complétez-la et adressez-la à votre caisse.

A réception, une nouvelle carte vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Quoiqu'il arrive, vous disposez du certificat provisoire de remplacement.

## Confirmation de Demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie

En fonction des informations saisies, nous vous proposons pour :

Vous avez déjà une Carte Européenne d'Assurance maladie en cours de validité. Nous vous proposons un Certificat Provisoire de Remplacement. Si vous avez perdu votre carte ou qu'elle a été volée, merci de bien vouloir imprimer l'attestation sur l'honneur (lien cliquable) la compléter et l'adresser à votre caisse. A réception, une nouvelle carte vous sera adressée dans les meilleurs délais.

- Visualiser et imprimer mon Certificat Provisoire de Remplacement
  - Attestation de perte ou de vol de la Carte Européenne d'Assurance Maladie

Précédent

Suivant